

Règlement des Examens

- 1- Les étudiants sont tenus de **respecter le plan de l'occupation des places**, en cas de refus l'étudiant ne peut pas avoir le sujet d'examen.
- 2- Chaque étudiant doit présenter une pièce d'identité (CIN ou carte d'étudiant).
- 3- Chaque étudiant ne peut garder sur la table que les documents et les affaires autorisés par l'administration.
- 4- L'utilisation des téléphones portables ou des machines programmables est **strictement interdite**.
- 5- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
- 6- Les étudiants ne sont autorisés à quitter la salle qu'après avoir remis leur(s) copie(s) et émargé (entrée et sortie) la liste de présence (**pas de sortie pour aller aux toilettes**).
- 7- **Les étudiants ne peuvent pas quitter la salle durant les 30 premières minutes.**
- 8- Les étudiants ne sont pas acceptés 15 minutes après le démarrage de l'épreuve.
- 9- La salle d'examen est un lieu public. Il est donc **interdit d'y fumer**.
- 10- Les étudiants doivent respecter les surveillants (les enseignants) et appliquer les ordres qu'ils ont jugé nécessaires pour le bon déroulement des examens.
- 11- Toute fraude ou tentative de fraude est passible du conseil de discipline.

Le Secrétaire Général

CHARFEDDINE Youssef